

Page : 1/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · 1.1 Identificateur de produit
 - · Nom du produit: Palaseal
- · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Emploi de la substance / de la préparation Matériel aide pour la production de prothèses dentaires
- · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 - Producteur/fournisseur:

Kulzer GmbH

Leipziger Straße 2, 63450 Hanau (Germany)

Tel.: +49 (0)800 4372522

- Service chargé des renseignements: E-Mail: msds@kulzer-dental.com
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence Emergency CONTACT (24-Hour-Number): +49 (0)6132-84463

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
 - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. Flam. Liq. 2 Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée. Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H361f Susceptible de nuire à la fertilité. Repr. 2 STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- · 2.2 Éléments d'étiquetage
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger













GHS02 GHS05 GHS07 GHS08

- · Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: (2.4.6-trioxo-1.3.5-triazinane-1.3.5-triyl) triacrylate de triéthylène méthacrylate de méthyle oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique Bisphenol A Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA) anhydride maleique
- Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

(suite page 2)



Page: 2/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 1)

H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes

nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.
P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

· 2.3 Autres dangers -

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· Description : Préparation aux méthacrylates

· Composants contribuant au	ıx dangers:	
EINECS: 201-297-1	méthacrylate de méthyle Flam. Liq. 2, H225 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	≥25-≤50%
CAS: 40220-08-4 EINECS: 254-843-6 Reg.nr.: 01-2120741502-64-xxxx	(2,4,6-trioxo-1,3,5-triazinane-1,3,5-triyl) triacrylate de triéthylène Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317	≥25-≤50%
	Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	10%
EINECS: 225-144-3	Bisphenol A Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA) Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1, H317	<i>≥</i> 5- <i>≤</i> 10%
EINECS: 278-355-8 Reg.nr.: 01-2119972295-29-xxxx	oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine Repr. 2, H361f Aquatic Chronic 2, H411 Skin Sens. 1B, H317	≥3-≤5%
	Polysiloxane hexa-acrylate Eye Irrit. 2, H319	<i>≥</i> 0- <i>≤</i> 5%
CAS: 108-31-6 EINECS: 203-571-6	anhydride maleique Resp. Sens. 1, H334; STOT RE 1, H372 Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1A, H317 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,001 %	≥0-<0,001%



Page : 3/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 2)

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- · 4.1 Description des mesures de premiers secours
 - après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
 - après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Recourir à un traitement médical

- après contact avec les yeux :
- Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- après ingestion :

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- · 5.1 Movens d'extinction
 - Movens d'extinction: CO2, sable, poudre d'extinction, ne pas utiliser d'eau.
 - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : Eau.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

- 5.3 Conseils aux pompiers
 - Equipement spécial de sécurité : Aucune mesure particulière n'est requise.
 - · Autres indications -

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter tout contact avec les yeux et la peau.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir à l'aide d'un produit absorbant les liquides (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, tissues pour des quantités petites)

ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Tenir les emballages hermétiquement fermés

(suite page 4)



Page: 4/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 3)

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

- · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
 - · Stockage:
 - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Stocker à un endroit frais.
 - Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
 - · Autres indications sur les conditions de stockage :

Stockage frais (pas au-dessus de 25° C)

Stocker au frais et au sec dans des fûts métalliques bien fermés

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

•	•	t des valeurs-seuil à surveil	ller par poste de travail :	
	éthacrylate de m			
VLEP (Frar	nce)	Valeur momentanée: 410 mg/m³, 100 ppm Valeur à long terme: 205 mg/m³, 50 ppm		
IOELV (Union Européenne)		Valeur momentanée: 100 ppm Valeur à long terme: 50 ppm		
108-31-6 a	nhydride maleiq	ue		
VLEP (Frar	nce)	Valeur momentanée: 1 mg/m³ All		
· DNE	L			
80-62-6 mé	thacrylate de m	éthyle		
Oral	Allgemeinbevölk	erung, langfristig, systemisch	8,2 mg/Kg (not defined)	
Dermique	Arbeiter industrie	ell, langfristig, systemisch	13,67 mg/Kg/d (not defined)	
-	Allgemeinbevölk	erung, langfristig, systemisch	8,2 mg/Kg/d (not defined)	
Inhalatoire	Arbeiter industrie	ell, akut, lokal	416 mg/m3 (not defined)	
	Arbeiter industrie	ell, langfristig, systemisch	348,4 mg/m3 (not defined)	
	Arbeiter industrie	ell, langfristig, lokal	208 mg/m3 (not defined)	
	allgemeine Bevö	lkerung, akut, lokal	208 mg/m3 (not defined)	
	Allgemeinbevölkerung, langfristig, systemisc		74,3 mg/m3 (not defined)	
40220-08-4	(2,4,6-trioxo-1,3	3,5-triazinane-1,3,5-triyl) tria	crylate de triéthylène	
Oral	Allgemeinbevölk	erung, langfristig, systemisch	0,083 mg/Kg (not defined)	
Dermique	Arbeiter industrie	ell, langfristig, systemisch	2,3 mg/Kg/d (not defined)	
	Allgemeinbevölk	erung, langfristig, systemisch	0,83 mg/Kg/d (not defined)	
Inhalatoire	Arbeiter industrie	ell, langfristig, systemisch	1,65 mg/m3 (not defined)	
	Allgemeinbevölk	erung, langfristig, systemisch	0,29 mg/m3 (not defined)	
		oxylé, esters avec l'acide ac	rylique	
Dermique	Arbeiter industriell, langfristig, systemisch		2,1 mg/Kg/d (not defined)	
Inhalatoire	Arbeiter industriell, langfristig, systemisch		7,4 mg/m3 (not defined)	
55818-57-0	Bisphenol A Di	glycidylether Diacrylate (BA	ADGE-DA)	
Dermique	Arbeiter industrie	ell, langfristig, systemisch	17,5 mg/Kg/d (not defined)	
Inhalatoire	Arbeiter industrie	ell, langfristig, systemisch	122,5 mg/m3 (not defined)	
				(suite pag



Page : 5/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

75080-60-9	3 oxyde de diphényl(2,4,6-tri	méthylhenzoyl)	(suite de la p	
7 3 9 6 0 - 6 0 - 6 Oral	Allgemeinbevölkerung, langfr			
Dermique	J 0	• •	0,233 mg/Kg/d (not defined)	
Derrinque	Arbeiter industriell, langfristig, systemise Allgemeinbevölkerung, langfristig, syste		, , , , ,	
Inhalatoire	Arbeiter industriell, langfristig, systemisch		0,822 mg/m3 (not defined)	
II II IaiaiOii E		-	,	
54/5	Allgemeinbevölkerung, langfi	istig, systemisch	0,145 mg/m3 (not defined)	
· PNE 80-62-6 m	éthacrylate de méthyle			
Süßwassei		0,94 mg/l (not de	efined)	
Meerwasse Meerwasse		. • •	094 mg/l (not defined)	
		10 mg/l (not defined)		
_	• , ,		,	
	Trockengewicht, Meerwasser	10,2 mg/Kg (not	,	
	ckengewicht	1,48 mg/Kg (not		
	1 (2,4,6-trioxo-1,3,5-triazinan		,	
40220-06- 2 Süßwassei	• • •	0,00943 mg/l (no		
Meerwasse Meerwasse		0,00943 mg/l (ric 0,000943 mg/l (r	•	
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
Kläranlage	•	10 mg/l (not defi	•	
	Trockengewicht, Süßwasser	0,62 mg/Kg (not		
	Trockengewicht, Meerwasser	,		
	ckengewicht	0,118 mg/Kg (no		
	l Glycérol, propoxylé, esters			
Süßwassei		0,006 mg/l (not o		
Meerwasse		0,001 mg/l (not defined)		
Kläranlage		10 mg/l (not defi	•	
	Trockengewicht, Süßwasser	0,078 mg/Kg (no		
	Trockengewicht, Meerwasser	,		
	ckengewicht	0,012 mg/Kg (no		
	Bisphenol A Diglycidylethe		-	
Süßwassei		0,1 mg/l (not def		
Meerwasse -		0,01 mg/l (not de	·	
	rasserabgabe	1 mg/l (not defin	,	
Kläranlage	· ·	10 mg/l (not defi	•	
	Trockengewicht, Süßwasser	35,8 mg/Kg (not defined)		
	ockengewicht	71 mg/Kg (not defined)		
	3 oxyde de diphényl(2,4,6-tri		-	
Süßwassei		0,0014 mg/l (not	,	
Meerwasse		0,00014 mg/l (no		
	Trockengewicht, Süßwasser	0,115 mg/Kg (no		
Sediment, Trockengewicht, Meerwasser		· · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
Boden, Tro	ckengewicht	0,0222 mg/Kg (n	not defined)	

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 6)



Page: 6/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 5)

· 8.2 Contrôles de l'exposition

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

· Protection respiratoire :

Pas nécessaire en cas de ventilation suffisante; autrement utilisilisation de protection respiratoire (filtre A).

· Protection des mains :

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Si le contact avec la peau ne peut pas être empêché, des gants de protection sont recommandé pour éviter une sensibilisation possible.

Gants résistant aux solvants

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

recommandée

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Pour le contact permanent d'une durée maximale de 15 minutes, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

- · Protection des yeux/du visage Lunettes de protection hermétiques.
- · Protection du corps : Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· État physique liquide · Couleur : jaune

· Odeur : caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé. · Point de fusion : non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial

d'ébullition et intervalle d'ébullition 100 °C

· Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

· inférieure : 2,1 Vol % · supérieure : 12,5 Vol %

· Point d'éclair : 13 °C · Température d'inflammation : 430 °C

(suite page 7)



Page: 7/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 6)

· Température de décomposition : Non déterminé.

Viscosité :

Viscosité cinématique dynamique à 20 °C:

Solubilité

· l'eau :

Coefficient de partage n-octanol/eau

(valeur log)

· Pression de vapeur à 20 °C: · Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C: · Densité relative.

· Densité de vapeur:

Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).

Non déterminé. 11 mPas

non ou peu miscible

Non déterminé.

47 hPa

1.060 g/cm3 Non déterminé. Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aspect:

Forme:

liquide

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

· Température d'auto-inflammation

Danger d'explosion :

Le produit ne s'enflamme pas spontanément. Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se

former.

· Teneur en solvants :

VOC EU

· Modification d'état · Vitesse d'évaporation. 504,9 g/l

Non déterminé.

· Informations concernant les classes de

danger physique Substances et mélanges explosibles · Gaz inflammables

· Aérosols · Gaz comburants · Gaz sous pression

· Liquides inflammables

Matières solides inflammables

· Substances et mélanges autoréactifs · Liquides pyrophoriques Matières solides pyrophoriques

Matières et mélanges auto-échauffants · Substances et mélanges qui dégagent des

gaz inflammables au contact de l'eau Liquides comburants · Matières solides comburantes

Peroxydes organiques · Substances ou mélanges corrosifs pour

les métaux · Explosibles désensibilisés

néant néant

néant néant néant

Liquide et vapeurs très inflammables. néant

néant néant néant

néant

néant néant néant néant

néant néant



Page: 8/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
 - · Conditions à éviter : Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.6 Produits de décomposition dangereux: néant
 - · Indications complémentaires :

Possibilité de polymérisation générant du chaleur en cas de stockage trop longue et/ou au température élevé.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- · 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
 - Toxicité aiguë :

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs	LD/LC50 détern	ninantes pour la classification :
80-62-6 métha	crylate de méth	yle
Oral	LD50	~7.900 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (guinea pig) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	29,8 mg/l (rat)
40220-08-4 (2,	4,6-trioxo-1,3,5-	triazinane-1,3,5-triyl) triacrylate de triéthylène
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 423)
52408-84-1 Gly	ycérol, propoxyl	é, esters avec l'acide acrylique
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
55818-57-0 Bis	sphenol A Digly	cidylether Diacrylate (BADGE-DA)
Oral	LD0	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD0	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Sensibilisation	Sensibilisierung	(human)
		(mouse) (LLNA)
75980-60-8 ox	yde de diphényl	(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Polysiloxane l	hexa-acrylate	
Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
.1. 1		<u> </u>

[·] de la peau :

Provoque une irritation cutanée.

des yeux :

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation :

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 9)



Page: 9/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 8)

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Toxicité pour la reproduction Susceptible de nuire à la fertilité.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Indications toxicologiques complémentaires :
 - · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) Repr. 2
- · 11.2 Informations sur les autres dangers
 - · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

12.1 Toxicité	
· Toxicité a	quatique :
	nacrylate de méthyle
	49 mg/L (daphnia) (OECD 211)
EC50/48h	69 mg/l (daphnia) (EPA OTS 797.1300)
	37 mg/l (daphnia) (OECD 211)
ErC50 / 72 h	>110 mg/l (algae) (OECD 201)
NOEC / 72h	110 mg/l (algae) (OECD 201)
NOEC / 48h	48 mg/l (daphnia) (EPA OTS 797.1300)
EbC50 / 72h	>110 mg/l (algae) (OECD 201)
NOEC/ 35d	9,4 mg/L (fish) (OECD 210)
LC50/ 35d	33,7 mg/L (fish) (OECD 210)
40220-08-4 (i	2,4,6-trioxo-1,3,5-triazinane-1,3,5-triyl) triacrylate de triéthylène
EC50/48h	158,3 mg/l (daphnia) (OECD 202)
LC50/96h	9,43 mg/l (fish) (OECD 203)
ErC50 / 72 h	25,7 mg/l (algae) (OECD 201)
ErC10/72h	12,9 mg/L (algae) (OECD 201)
52408-84-1 C	Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique
EC50/48h	91,4 mg/l (daphnia) (OECD 202)
LC50/96h	5,74 mg/l (fish) (OECD 203)
ErC50 / 72 h	12,2 mg/l (algae) (OECD 201)
NOEC / 96h	1,59 mg/l (fish) (OECD 203)
ErC10/72h	2,06 mg/L (algae) (OECD 201)
55818-57-0 E	Bisphenol A Diglycidylether Diacrylate (BADGE-DA)
	>110 mg/l (algae) (OECD 201)
LC50/96h	>79 mg/l (fish) (OECD 203)
75980-60-8 o	xyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
EC50/48h	10.100 mg/l (algae)



Page: 10/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 9)

3,53 mg/l (daphnia) (OECD 202) LC50/96h 1,4 mg/l (fish) (OECD 203) ErC50 / 72 h >2,01 mg/l (algae) (OECD 201) ErC10/72h 1,56 mg/L (algae) (OECD 201)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

80-62-6 méthacrylate de méthyle

biodégradation 94 % /14d (not defined) (OECD 301C)

40220-08-4 (2,4,6-trioxo-1,3,5-triazinane-1,3,5-triyl) triacrylate de triéthylène

biodégradation 14,5-19,7 % /28d (not defined) (OECD 301F; ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D)

52408-84-1 Glycérol, propoxylé, esters avec l'acide acrylique

biodégradation 72-85 % /28d (not defined) (OECD 301B; ISO/ 9439/ EEC 92/69/V, C.4-C)

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

biodégradation 0-10 % /28d (not defined) (OECD 301F; ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D)

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

75980-60-8 oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

potentiel de bioaccumulation (BCF) 47-55 (not defined)

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - · PBT: Non applicable.
 - · vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
 - · Autres indications écologiques :
 - Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Code déchet : 55512

· Catalogue européen des déchets

18 01 06* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

FR



Page: 11/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, IMDG, IATA** UN1247

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR** 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE

MONOMÈRE STABILISÉ solution

· IMDG METHYL METHACRYLATE MONOMER, STABILIZED solution, MARINE POLLUTANT

STABILIZED solution, MARINE POLLUTANT METHYL METHACRYLATE MONOMER,

STABILIZED solution

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR

·IATA



· **Classe** 3 (F1) Liquides inflammables.

· Étiquette

·IMDG





· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

·IATA



· Class 3 Liquides inflammables.

· Label

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA //

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Polluant marin : Non

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Marquage spécial (ADR):
Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

· Indice Kemler : 339 · No EMS : F-E,S-D · Stowage Category B

Stowage Code SW2 Clear of living quarters.

· 14.7 Transport maritime en vrac

conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

(suite page 12)



Page: 12/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 11)

· Indications complémentaires de transport : -

Quantités limitées (LQ) 1L

Code: E2 · Quantités exceptées (ÉQ)

Quantité maximale nette par emballage

intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage

extérieur: 500 ml

· Catégorie de transport

· Code de restriction en tunnels D/E

·IMDG

Limited quantities (LQ) 1L

Excepted quantities (ÉQ) Code: E2

Maximum net quantity per inner packaging:

30 ml

Maximum net quantity per outer packaging:

500 ml

UN 1247 MÉTHACRYLATE DE MÉTHYLE "Règlement type" de l'ONU:

MONOMÈRE STABILISÉ SOLUTION. 3. II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Directive 2012/18/UE
 - Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t
 - · Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

 - · Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 13)



Page: 13/13

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 04.08.2022 Numéro de version 4 Révision: 04.08.2022

Nom du produit: Palaseal

(suite de la page 12)

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Date de la version précédente: 04.08.2022
- Numéro de la version précédente: 3 Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic

compounds)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lesions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Resp. Sens. 1: Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B
Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique - toxicité à long terme pour le milieu aquatique - Catégorie 2
**Ponnées modifiées par rapport à la version précédente.

* Données modifiées par rapport à la version précédente